

L'UNIFIÉ

Le journal de votre FISA

Volume 4 - Numéro 1

Édition février 2012

Faire la UNE

Les cols bleus de Trois-Rivières sont responsables



Le 9 juin 2010, lors de la signature de la convention collective, le Syndicat des employés manuels de la Ville de Trois-Rivières (S.E.M.T.R.) savait que l'organisation du travail de certains de ses mem-

bres serait considérablement chambardée dans les mois subséquents.

Immédiatement, vous pensez que les cols bleus trifluviens ont voté en faveur de coupures d'emplois? Vous faites erreur! N'oubliez pas qu'il est ici question de travailleurs manuels maintes fois récompensés pour l'instauration de la méthode de gestion de la qualité, soit la méthode des « 5S ».

Depuis bientôt deux ans, le S.E.M.T.R. collabore à l'implantation des équipes responsables au sein de la municipalité. Une telle innovation en matière de gestion est issue d'un parfait amalgame de partenariat, de compétences et d'informations.

Ce sont les journaliers, les préposés en canalisation, les opérateurs de pelles et les opérateurs de machinerie lourde des départements de l'excavation et du réseau d'égouts qui expérimentent actuellement cette toute nouvelle méthode d'organisation du travail. Sous peu, deux autres groupes de salariés joindront les rangs des départements où la culture des équipes responsables de travail est implantée.

Selon vous, quels sont les ingrédients indispensables pour implanter de telles équipes responsables? D'abord, il faut obtenir la participation des salariés. Les gestionnaires doivent ensuite déléguer, peu à peu, leurs souliers d'experts.

La participation des équiéiers se mesure facilement grâce à leur niveau d'engagement. Ce niveau est considérablement accru lorsque les salariés définissent eux-mêmes leurs objectifs et leurs indicateurs de performance. Il est certain que les salariés, en raison de leurs compétences individuelles reconnues, occupent une position stratégique lors de l'identification des compétences terrains nécessaires pour l'avancement des travaux.

Quant aux gestionnaires, ils assument désormais le rôle des animateurs, voire même des mentors, tout au long de la réalisation des travaux. Au quotidien et sur le terrain, chaque équipe de travail doit planifier, organiser, diriger et contrôler ses propres tâches. Chaque équipe peut être appelée à donner son opinion sur des dossiers administratifs et même, son opinion quant aux budgets d'opération.

Quels sont les avantages de cette méthode? Après seulement quelques mois, les salariés interrogés disent éprouver le sentiment d'avoir retrouvé leur autonomie et apprécient de ne plus être contraints d'obtenir, à chaque étape, l'autorisation de leur supérieur immédiat. Au surplus, il est bon de souligner que de tels changements ont occasionné la disparition des primes versées aux chefs de groupes ou d'équipes jusqu'alors présents dans tous les départements des travaux publics de la ville. Les sommes ainsi économisées bénéficient à l'ensemble des cols bleus puisqu'elles ont été ajoutées à la masse salariale.

Réjean Gosselin et Geneviève Marineau

Réforme du régime de santé et sécurité au travail



Une démarche est entamée depuis longtemps à la CSST dans le but de revoir les règles existantes en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Pour ce faire, la CSST a retenu les services de la firme SECOR bien connue pour son expertise en matière de

réingénierie mais n'ayant aucune compétence particulière dans le domaine des lésions professionnelles. La Commission a également mis sur pied un groupe de travail composé de trois représentants patronaux, trois représentants syndicaux et d'un président "neutre" en l'occurrence monsieur Viateur Camiré (ex vice-président au

ressources humaines d'Abitibi Bowater).

L'objectif visé par les travaux de la firme SECOR et du groupe Camiré est en lien direct avec le plan stratégique 2010-2014 de la CSST: plus précisément, la réduction des coûts du régime de 90 millions de dollars par année en éliminant les cas chroniques. Autrement dit, pour réduire les coûts du régime, il faut cibler le 4% des personnes indemnisées qui génèrent 75% des coûts. Bref, les travailleuses et les travailleurs les plus gravement handicapés.

Au travail depuis le 15 mai 2009, ce n'est que le 16 décembre 2010 que le président du groupe de travail Viateur Camiré remettait son rapport au conseil d'administration de la CSST. Le groupe n'étant

Suite à la page 4...



Le mot du président

Comme c'est un sujet d'actualité, je vais vous parler des régimes de retraite à prestations déterminées dans les municipalités. Vous comprendrez que si j'ai choisi ce sujet, c'est qu'aujourd'hui, on parle du secteur municipal, mais qu'à très court terme, nous parlerons du secteur privé et du RREGOP parce que les arguments avancés seront aussi vrais pour ces deux autres groupes. Je suis très surpris de voir l'ampleur du débat relativement à ce dossier. J'ai entendu des politiciens, un professeur de l'Université Laval, des membres de l'Union des municipalités du Québec, des journalistes et plusieurs autres personnes, et je constate que la majorité des personnes qui s'attaquent à ce type de régime dans le secteur municipal disposent de ce type de régime mais j'ai l'impression qu'elles ne se sentent pas concernées je ne sais trop pourquoi.

Je crois que ces gens pensent que, comme ils disposent d'un régime privé, ils sont à l'abri. Pourtant, certains de ces groupes sont hautement subventionnés par l'État. Quant aux autres, c'est nous qui achetons leurs produits ou qui investissons dans leurs compagnies, ce qui fait en sorte qu'ils peuvent se permettre d'avoir accès à ce type de régime. Il faut comprendre qu'un régime à prestations déterminées, c'est tout simplement du salaire différé. Récemment, j'étais avec des amis et l'un d'eux m'a dit qu'il n'avait pas les moyens de mettre de 6% à 10% de son salaire dans son régime de retraite à chaque semaine. Il préférerait avoir un meilleur salaire, puisque selon lui, c'est aujourd'hui qu'il a besoin d'argent. Je lui ai mentionné que moi comme tant d'autres, je n'avais pas le choix et que tant et aussi longtemps que je restais au travail chez l'employeur, je ne pouvais pas toucher à l'argent que j'y ai investi. Imaginez un instant, la somme que cela représente!

Vous le savez comme moi, toutes les raisons sont bonnes pour ne pas épargner pour nos vieux jours et si les gens ne sont pas forcés de le faire, ils en subiront malheureusement les conséquences lors de la prise de la retraite. Nous n'avons pas nécessairement choisi cette façon de faire afin de nous assurer une rente décente, mais heureusement, des gens y ont pensé avant nous. J'ai comme l'impression que le débat public actuel est très vicieux, puisqu'il vise, selon moi, à mettre fin à ce genre de régime. Je n'ose imaginer qu'un jour nos retraités ne pourraient avoir que la Régie des rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada comme revenu à la retraite. Je l'ai déjà écrit et je le fais à nouveau, selon moi, tout le monde devrait être forcé de contribuer à un régime de retraite sans pouvoir avoir accès à l'argent tant que l'heure de cette retraite n'a pas sonné. L'employeur devrait également être obligé de contribuer afin que les gens puissent avoir une retraite décente. « Non pas vivre comme des millionnaires, vivre de façon décente tout simplement ».

Comme la population vieillit, il nous est permis de penser qu'un jour les retraités seront une partie importante de la population et la question que je me pose est la suivante :

Si tous ces gens n'ont plus d'argent pour consommer, qui fera rouler l'économie?

Jean Gagnon, président

Avoir 65 ans, c'est agréable... mais non discriminatoire!

Dans l'édition d'octobre 2010 de l'Unifier, j'écrivais un court article dont le titre ressemblait étrangement à celui-ci. Vous l'aviez inévitablement remarqué. J'admets, vous êtes des lecteurs attentifs!

Ma motivation à rédiger sur le sujet émanait d'une décision fort intéressante rendue par la Commission des lésions professionnelles (CLP), le 16 mars 2010, relativement à la portée de l'article 56 de la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles (LATMP). À cette occasion, la réduction de l'indemnité de remplacement de revenu, versée à la suite d'un accident du travail pour un travailleur âgé entre 65 et 68 ans, a été jugée discriminatoire.

Que s'est-il passé ensuite? Vous vous doutez bien que si j'aborde ce même sujet, c'est qu'il y a lieu d'examiner attentivement les plus récents développements en la matière. J'admets, vous êtes des lecteurs perspicaces!

Sachez que la CSST et le Procureur général du Québec se sont adressés à la Cour supérieure, le 13 avril 2010, pour la révision judiciaire de ladite décision de la CLP.

Dans son jugement du 4 février 2011, le juge Benoit Moulin ne partage pas l'opinion de la Commission des lésions professionnelles.

Selon le magistrat, les travailleurs âgés de 65 ans et plus ne sont pas désavantagés lorsqu'ils sont malencontreusement victimes d'un accident du travail. Pour la grande majorité d'entre eux, ils ont atteint l'âge de la retraite et ont désormais accès à d'autres sources de revenus pour compenser leur perte de salaire : prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Régime des rentes du Québec ou du Régime des pensions du Canada, rentes de retraite, etc.

La distinction basée sur l'âge des travailleurs, prévue à l'article 56 de la LATMP, ne constitue pas un préjugé ou un stéréotype. La Cour supérieure est plutôt d'avis que cette même distinction permet de combiner harmonieusement les différents régimes sociaux de prestations.

Pour l'instant, j'écris bien pour l'instant, gardez en mémoire que la décision de la CLP est annulée par ce jugement de la Cour supérieure. En vertu de l'article 56 de la LATMP, la CSST peut réduire l'indemnité de remplacement du revenu des travailleurs âgés entre 65 et 68 ans, et ce, sans contrevenir à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne et à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cette fois, j'admets, vous êtes des lecteurs clairvoyants! Il faut dire que la formulation du paragraphe précédent laisse clairement présager qu'il y aura un autre épisode judiciaire dans ce dossier. En effet, le 29 mars 2011, une requête pour permission d'en appeler du jugement de la Cour supérieure a été accueillie par la Cour d'appel. Serez-vous en mesure de patienter jusqu'à la prochaine édition de l'Unifier pour connaître la suite?

Geneviève Marineau, conseillère syndicale

1947 - 2012
On grandit ensemble

Le meilleur de nous tous au service de chacun

Le "Groupe" mis en vedette

Québec



De gauche à droite: Manon Gauthier (présidente), Lucie Bouffard (secrétaire), Geneviève Marineau (FISA) et Danielle Parent (vice-présidente).

Il n'est jamais trop tard pour souligner le renouvellement d'une convention collective.

Le 30 mai 2011, les représentants du Syndicat des employé(e)s de la Bibliothèque de Québec (FISA) et les représentants de l'Institut Canadien de Québec se sont donné

rendez-vous pour la signature officielle de leur toute nouvelle convention collective.

Le renouvellement de cette convention, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015, a nécessité de nombreuses rencontres de travail, a occasionné l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail et a impliqué deux conseillers syndicaux de la FISA, Mme Geneviève Marineau et M. Gaétan Desnoyers.

Le 3 décembre 2011, dans le cadre du party des Fêtes du SEBiQ, les membres n'ont pas raté la chance de célébrer, notamment, ce renouvellement. Pour l'occasion et telle qu'en témoigne la photo prise le soir même, le thème des années '70 et '80 était à l'honneur. Cette belle soirée a été soigneusement organisée par Mmes Sylvie Fortin et Manon Gauthier.

Geneviève Marineau, conseillère syndicale.

Secteur scolaire

Les coupures dans l'éducation - "Assez, c'est assez!"

Ça fait déjà plusieurs années que le gouvernement coupe dans l'éducation. Que ce soit en diminuant les budgets qui résultent en abolition de postes ou avec des augmentations de salaire ridicules qui diminuent notre pouvoir d'achat. On coupe sans même se soucier qu'en bout de ligne, le service à l'élève sera affecté. Ce qui est important pour eux, c'est le fait que ces coupures ont une valeur politique. Le monde en général affectionne les coupures, tant que c'est pas dans leur cour. Si le gouvernement Charest avait le courage de s'attaquer à la corruption dans le domaine de la construction, il n'aurait pas à affaiblir ce qu'il y a de plus important dans une société, l'éducation.

Les pays développés d'aujourd'hui ont tous une chose en commun, ils ont investi en éducation. C'est grâce à l'éducation que ces pays sont devenus prospères. Au niveau de la corruption dans la construction, ont-ils peur de la mafia ou bien peur d'y être impliqués... C'est bien plus simple de couper dans le moteur de l'économie, l'éducation. On se demande pourquoi on ne fait plus confiance aux politiciens, c'est parce qu'ils ont une vision sur quatre ans, leur réélection. Quand aurons-nous de vrais politiciens qui auront un programme qui s'étalera sur dix à quinze ans... et qui réinvestira dans l'éducation.

Alain Demers, représentant du secteur scolaire

Le "Membre" mis en vedette

Québec



Avec l'arrivée de la nouvelle année, c'est une retraite bien méritée qui s'amorce pour André Larochelle.

C'est après 39 années travaillées à l'Institut Canadien de Québec que ce sympathique technicien en documentation a avoué quitter ses fonctions avec le cœur gorgé de

souvenirs et la tête truffée de beaux projets.

Force est de constater que les années d'implication syndicale de cet adepte de la marche, du ski de fond et du vélo seront minutieusement classées dans le rayon des bons moments. En effet, André a fait partie du comité de retraite, à titre de membre votant, pendant une vingtaine d'années et a également été membre de l'exécutif du Syndicat des employé(e)s de la Bibliothèque de Québec (FISA), à titre de secrétaire, pendant dix ans.

Lorsqu'il bavardé de ses projets de jeune retraité, André avoue candidement qu'il songe à prendre des cours de cuisine pour concocter, à l'occasion, de bons petits repas. Dès le retour de la belle saison, André veut s'adonner au jardinage, tout en planifiant son voyage en Italie, prévu pour l'automne prochain.

Désormais, André a le temps de prendre son temps.

Manon Gauthier et Geneviève Marineau

Mot caché

E	A	L	N	E	S	P	A	C	E
I	V	I	U	S	P	R	E	T	E
V	E	T	O	S	V	A	C	S	I
E	I	U	P	A	R	T	I	E	R
N	T	O	U	E	A	I	D	E	E
U	I	U	S	R	I	Q	E	P	R
M	M	S	T	A	T	U	E	A	F
M	A	N	N	E	E	E	S	T	N
O	O	P	T	I	O	N	R	E	O
C	A	S	T	N	E	M	M	O	C

A Amitié Année	C Comment Confrérie Contrat	E Étape	I Idées	O Option	P Partie Pratique Prêt	S Statue Suivi	V Vie Vrai
-----------------------------	---	-------------------	-------------------	--------------------	--	-----------------------------	-------------------------

Mot caché: _ _ _ _ _

Votre FISA Son histoire - Le congrès de la FISA

Le congrès de la FISA se tient dans une région différente à chaque année. Jusque vers le milieu des années 1970, le congrès commence par une messe et chaque session débute par une prière. Les aumôniers sont invités à participer selon leur bon vouloir. Ils ont tout le loisir d'intervenir dans les différents comités.

Aussi, dans ces années-là, les congrès débutent souvent par une réception à l'hôtel de ville et une séance de signature du livre d'or de la ville. Un autre point marquant du congrès est le bouquet de clôture. Une occasion de fraterniser et de s'amuser. Le congrès annuel est l'événement de l'année.

Daniel Deraîche, recherchiste



De gauche à droite, Alain St-Pierre, Maude Tremblay, Gaétane Légaré, Claudine Caron et Régis Tremblay (au centre), du Syndicat des salariés(es) de Louis Garneau Sports Inc.

Réforme du régime de santé et sécurité au travail

...suite à la une

arrivé à aucun consensus, ce rapport n'était signé que par son président et proposait 32 recommandations dont 28 reprenaient en tout ou en partie les revendications patronales. Un projet de loi encadrant cette réforme devait être déposé avant le 15 novembre 2011 pour adoption à l'assemblée nationale.

Devant la grogne que suscite cette réforme que l'on ose appeler "modernisation" la ministre du Travail a décidé de retarder le dépôt de son projet de loi. Il est à prévoir qu'au début 2012, il sera finalement déposé et reprendra certainement en grande partie les mêmes éléments.

Les objectifs de la réforme :

- Forcer le retour au travail plus rapidement
- Limiter les traitements médicaux
- Revoir les conditions d'attributions et les limites monétaires pour les médicaments
- Renforcer l'assignation temporaire
- Donner plus de pouvoirs au médecin du BEM (Bureau

d'évaluation médicale)

- Obliger le parcours vers l'emploi

De toute évidence cette modernisation du régime poursuit des objectifs purement patronaux et administratifs au détriment des droits des travailleuses et travailleurs qui ont malheureusement laissé à leur travail une partie de leur santé. Le dépôt d'un tel projet de loi serait dévastateur pour les accidentés du travail.

Source : Journal de l'Uttam décembre 2011

Guy Jacques, représentant du secteur municipal

Concours - Mot caché...

Pour participer, trouvez le mot caché en mettant les 10 lettres dans le bon ordre, et courez la chance de vous mériter 1 des 5 prix offerts. Vous n'avez qu'à faire parvenir votre réponse, par courrier électronique, en mentionnant votre nom, votre adresse postale complète et le nom de votre syndicat.

Faites parvenir votre réponse avant le 31 mars 2012 à :
unifier@fisa.ca

Voici les noms des gagnants du dernier numéro:

Ginette Cardinal de l'Association des employés de secteurs financiers

Christiane Girard du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec

Diane Lamontagne du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Donnacona

Diane Munger du Syndicat du personnel de soutien scolaire De La Jonquière

Lise Trudel du Syndicat des fonctionnaires municipaux et professionnels de la Ville de Sherbrooke



À son tour, le conseiller syndical, Pierre-Alexandre Cyr, a reçu la visite de la cigogne!

Bébé Alexandra est née à Québec, le 29 octobre 2011, à 7h54. À la naissance, elle pesait 5 livres et 9 onces et mesurait 19 pouces. Son arrivée a généré quatre nouveaux grands-parents aussitôt charmés par les grands yeux bleus de leur toute première petite-fille.

Toutes nos félicitations aux nouveaux parents, Mélanie et Pierre-Alexandre.

À l'agenda

65^e Congrès

À l'Hôtel Tadoussac, du 6 au 8 juin 2012

Au service de ses membres depuis 1947

Québec info@fisa.ca
1778, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 201
Québec (Québec) G1N 3Y8
Tél. : 418 529-4571 • 1 800 407-FISA Téléc. : 418 529-4695

Montréal info.montreal@fisa.ca
5878, rue Sherbrooke Est, bureau 203
Montréal (Québec) H1N 1B2
Tél. : 514 736-2787 • 1 800 353-FISA Téléc. : 514 736-2434

Saguenay info.saguenay@fisa.ca
2196, rue Perrier, bureau 101
Jonquière (Québec) G7X 9C9
Tél. : 418 547-9389 • 1 877 547-9389 Téléc. : 418 547-7143

www.fisa.ca

